



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE
LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**
Projet de Développement Local pour l'Emploi



**AVIS GENERAL DE DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR
FOURNITURES DIVERSES ET SERVICES DE CONSULTANTS**

Don n° D225-BI

Dates de publication : 1^{er}, 4, et 10 février 2021.

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : le 15 février avant 17 heures 30 minutes, heure locale.

Le Gouvernement de la République du Burundi reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un don de 50 millions USD pour financer le Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE) sur une période de 5 ans et se propose d'utiliser les fonds pour régler des fournitures, travaux et services de consultants, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de reconstitution de sa banque de données, le PDLE invite les firmes potentielles de fournisseurs d'équipements divers admissibles à manifester leur intérêt à assurer les services de fourniture des (i) équipements de bureaux et climatiseurs, (ii) équipements informatiques, électroniques et connexes, (iii) fournitures de bureaux et divers consommables pouvant intéresser le Projet y compris la maintenance de certains équipements.

Les fournisseurs intéressés peuvent déposer leurs dossiers complets au siège du PDLE sis, **Avenue de la JRR n° 16, Immeuble S&N HOUSE, 4^{ème} niveau, B.P : 1333 Bujumbura. Tél : (257) 22 28 0166, E-mail : pdle@pdle.bi.**

Sans être exhaustif, les dossiers de manifestations d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants : une lettre de candidature, la dénomination de la firme, le sigle, le responsable et titre, les coordonnées complètes (adresse physique du siège, postale téléphonique, électronique), le type de fourniture proposé, la copie du Registre de commerce, le NIF, les attestations fiscales et de sécurité sociale.

Pour les fournisseurs d'équipements, il leur est demandé d'avoir un chiffre d'affaires moyen annuel minimum de 500.0000.0000 FBu pour divers équipements et de 200.000.000 FBu pour les fournitures de bureaux et divers consommables **avec preuves bancaires à l'appui pour être éligible.**

Les dossiers complets des manifestations d'intérêt soumis en français seront déposés ou envoyés au PDLE à l'attention de Monsieur le Coordonnateur a.i. du PDLE, à l'adresse citée ci-dessus, au plus tard **le 15/02/ 2021 à 17 heures 30 minutes heure de Bujumbura** et portant la mention « *Manifestation d'Intérêt pour fourniture de* ».



N.B. : Les dossiers de ceux qui ont déjà répondu à l'Avis Général de Demande de Manifestation d'Intérêt du 25 mai 2020 restent valables.

Aucun fournisseur d'équipements ou de services de consultants ne sera consulté s'il ne fait pas partie de la liste retenue par le PDLE après analyse des manifestations d'intérêt déposées

Pour autorisation de publication

Joseph BIPFUBUSA

Coordonnateur a.i. du PDLE

